

NIBELLE ■ Le musée Poterie & forêt rassemble les atouts de la commune

Un lieu d'art et de nature

Le musée Poterie & forêt et la salle d'exposition, deux lieux dédiés à la culture, ont été officiellement inaugurés samedi.

Le musée Poterie & forêt est ouvert depuis deux ans, mais les circonstances sanitaires et le projet de réhabilitation du préau ont retardé le grand moment de l'inauguration, qui s'est tenue samedi.

Catherine Ragobert, maire de Nibelle, a souligné que « ce lieu concentre l'ADN de notre village : la forêt et l'argile. »

Déjà projeté par les précédentes municipalités et les membres de l'office du tourisme suivi par l'association Histoire et Patrimoine qui ont eu à cœur de faire revivre les savoirs faire des anciens. Bruno Lagarde, président de l'association a présenté le musée qui existe depuis une quarantaine d'années. Il s'appela d'abord Écomusée, en 1981, puis musée Saint-Sauveur. Après



MAIRE. Pour Catherine Ragobert, « ce lieu concentre l'ADN de notre village ».

avoir été réaménagé, il fut rebaptisé musée Poterie & forêt en 2019.

Pour Catherine Ragobert, maire de la commune, il s'agit de développer le tourisme en attirant des visiteurs à la recherche de valeurs humaines proche de la nature et du patrimoine.

Le coût des travaux s'est élevé à 80.000 euros hors taxes, grâce aux aides de l'État, de la Région, et du

Département à hauteur de 53.000 euros.

Frédéric Néraud, président de Tourisme Loiret, a salué un « musée de territoire » très recherché par les visiteurs qui cherchent à comprendre le territoire et joue un rôle essentiel dans l'offre touristique. Le tourisme et la culture sont de véritables atouts pour la commune, labellisée Village de caractère.

L'inauguration fut aussi l'occasion de marquer l'ouverture de la salle d'exposition temporaire située en face du musée, qui présente en ce moment des cartes postales anciennes du village. Ce lieu accueillera des artistes et créateurs, et des artisans de métiers d'arts. ■

➔ **Pratique.** Le musée est ouvert tous les dimanches de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.